



## AVIS PUBLIC

---

### CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1004-01 LUNDI, 11 MAI 2026 À 18H30

#### **AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1004-01 MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 1004 SUR LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Rosemère :

**QUE** le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 avril 2026, le projet de *Règlement 1004-01 modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels*;

**QUE** le Règlement 1004-01 a pour objet d'actualiser les règles applicables sur la contribution pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels, notamment en matière de révocation de permis et d'utilisation de la contribution;

**QU'**une consultation publique sera tenue en la salle du Conseil, au 100 rue Charbonneau, à Rosemère le **lundi 11 mai 2026 à 18h30**, au cours de laquelle le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

**QUE** le projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce projet est disponible pour consultation à l'hôtel de ville durant les heures régulières de bureau.

Fait à Rosemère, ce 30 avril 2026.

La greffière adjointe,

Me Chantale Lecompte